

L'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville : *une priorité à concrétiser*

Pourquoi est-il si difficile d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville alors qu'il s'agit d'une priorité transversale obligatoire depuis la loi Lamy ? Quels seraient les leviers pour y parvenir ? *Virginie Bazin, déléguée du préfet du Rhône, apporte des éléments de réponse sous forme de plaidoyer en faveur d'une approche intégrée de l'égalité.*

Le constat ne fait pas débat : la concentration de la pauvreté dans les quartiers prioritaires est un facteur aggravant des inégalités subies par les femmes. Dans ces territoires fragiles, marqués par la précarité et par des discriminations multisectorielles, les inégalités sexuées et territoriales sont présentes dans de nombreux domaines : accès à l'emploi, aux services et aux soins, sentiment d'insécurité, partage de l'espace public.

Face à la complexité du sujet...

Or, si l'égalité femmes-hommes est un axe transversal des contrats de ville depuis la loi Lamy de 2014, l'approche intégrée de l'égalité dans chaque pilier de la politique de la ville peine à se concrétiser : peu de contrats ont institué un pilotage spécifique et les actions territoriales dédiées à la promotion de l'égalité restent marginales.

Cette contradiction entre reconnaissance d'un enjeu prioritaire et faiblesse de l'action publique interroge la capacité d'appropriation par les acteurs de la question générale de l'égalité femmes-hommes. À notre avis, des freins inconscients doivent encore être dépassés, qu'ils soient historiques ou liés à la complexité de la question de l'inégalité entre les femmes et les hommes : s'intéresser aux processus de production des inégalités conduit à admettre qu'il n'existe pas d'identité féminine essentielle, et à reconnaître l'histoire de la domination masculine qui assigne les individus à des rôles sociaux en fonction de leur sexe. Ils tiennent également à la sensibilité du sujet : l'inégalité femmes-hommes constitue un des clivages les plus importants de notre société parce qu'elle renvoie inévitablement à l'identité et à l'intimité de chacun.

La réduction des inégalités femmes-hommes nécessite donc une mise à distance des acteurs publics qui doivent postuler collectivement que ces inégalités peuvent être dépassées, y compris dans les quartiers prioritaires.

... de la volonté et de la méthode

Sur le plan de la méthode, les acteurs doivent se doter au niveau local d'un pilotage thématique pour nourrir l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes du contrat de ville. Pour y parvenir, la production de données sexuées territorialisées doit être systématisée. L'analyse peut alors être conduite sous l'angle du parcours de vie. Depuis la petite enfance jusqu'à l'âge de la retraite, comment la politique de la ville peut-elle contribuer à lutter contre les stéréotypes, déconstruire les contraintes de genre si fortement ancrées, et créer les conditions d'un espace d'égalité ?

Le premier enjeu est d'assurer la mobilisation des politiques de droit commun, notamment pour l'accès aux droits pour les mères isolées et pour prévenir la dépendance matérielle au conjoint des femmes en situation précaire. La politique de la ville a également vocation à renforcer le pouvoir d'agir des femmes, notamment en matière de participation citoyenne (elles représentent 51% des membres des conseils citoyens). La prise en compte de la question du genre dans les opérations de renouvellement urbain doit être systématisée et l'expertise d'usage des femmes nécessite d'être valorisée par le soutien aux marches exploratoires.

L'expertise d'usage des femmes nécessite d'être valorisée

Mais l'enjeu prioritaire reste l'emploi. Les femmes des quartiers prioritaires apparaissent très retirées du marché du travail. Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, en 2014 près d'une habitante sur deux était sans emploi (47,4%) et n'en recherchait pas activement, soit un taux supérieur de 15 points à celui des hommes. L'objectif de mobilisation de 20% des crédits spécifiques de l'État en financement des actions des contrats de ville doit contribuer à favoriser l'emploi des femmes des quartiers, clé essentielle de l'émancipation. ■

Virginie Bazin